Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 692

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

l'autorité exécutive de l'Eglise devrait être lue en chaire par les pasteurs pour signaler l'importance de la votation. En fait, l'appel fut une invitation à repousser l'initiative.

Partisan, quant à moi, de ce prélèvement sur les fortunes, j'écrivis à la Commission synodale pour demander d'être dispensé de faire cette lecture. Je fus convoqué. On m'assura que mon opinion de citoyen ne pouvait me dispenser de lire ce texte. Un banquier, membre de cette autorité, me déclara que l'acceptation du projet l'obligerait à licencier une partie de son personnel. Je lui répondis qu'une décision favorable ferait moins de mal qu'une révolution violente.

En précisant que j'y étais obligé, je lus le document lors du culte et pris ensuite comme texte de ma prédication le verset: «Ne vend-on pas cinq passereaux pour deux sous? Pourtant Dieu n'en oublie pas un seul! Matthieu 10;29».

Les journaux bourgeois avaient fait une campagne passionnée contre le prélèvement et laissé entendre que tous ses partisans étaient des communistes désireux d'instaurer un régime semblable à celui des soviets.

Le jour du vote, dans un local sans isoloir (cette pratique ne fut introduite que plus tard), on me remit un bulletin plié au coin. En le voyant, je me suis dit: après tout, si l'on veut ainsi connaître mon opinion, pour laquelle je n'ai pas fait de propagande, je n'y vois pas d'inconvénient! Dans cette commune (Vaulion), il n'y eut que deux «oui». Tous les autres citoyens avaient refusé l'initiative socialiste.

Le même soir, le syndic me prit à part, après une conférence au Temple; il me déclara qu'il savait comment j'avais voté et qu'il démissionnait du conseil de paroisse, dont il était membre, car il ne voulait pas collaborer avec un communiste. Je lui répondis que je n'étais pas communiste et que mon vote avait été inspiré essentiellement par le but du prélèvement: l'Assurance Vieillesse. Je fis allusion au bulletin plié au coin. Le lendemain, sur mes explications, le syndic retira sa démission du conseil de paroisse.

A. R.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Dis-moi avec qui tu vis...

Toujours à propos de la Vallée et de la démonologie: on est souvent surpris par les *années-lumière* qu'il paraît y avoir entre deux régions, entre deux hommes ayant vécu pourtant à la même époque. L'abbé Prévost... Tenez: l'abbé Prévost, le précieux auteur de *Manon Lescaut*, a fait paraître aussi une *Histoire générale des Voyages*:

«Ou Nouvelle Collection de toutes les relations de Voyages par Mer et par Terre qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes langues de toute les nations connues.
Contenant
Ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile et de mieux avéré, dans les Pays où les Voyageurs ont pénétré
Touchant leur situation, leur Entente, leurs Limites, leurs Divisions, leur Climat, leur Terroir, leurs Productions, leurs Lacs, leurs Rivières, leurs Montagnes, leurs Mines, leurs Citez et leurs principales Villes, leurs Ports, leurs Rades, leurs Edifices, etc.
Avec les Moeurs et les Usages des Habitants, leur Religion, leur Gouvernement, leurs Arts et leurs Sciences, leur Commerce et leurs Manufactures
Pour former un système complet d'Histoire et de Géographie moderne, qui représentera l'Etat actuel de toutes les Nations
Enrichi de cartes géographiques nouvellement composées sur les observations les plus authentiques;
de Plans et de Perpectives; de Figures d'Animaux, de Végétaux, Habits, Antiquitez, etc.
Nouvelle Edition.
Revue sur les Originaux des Voyageurs, et où l'on a non seulement fait des Additions et des Corrections très considérables;
Mais même ajouté plusieurs nouvelles Cartes et Figures, qui ont été gravées par et sous la Direction de J. Van der Schley, Elève distingué du célèbre Picart le Romain.»

Une trentaine de volumes grand format. «A la Haye, chez Pierre de Hardt, M.D.CC.LV (1755). Avec le Privilège de Sa Majesté Impériale et de nos Seigneurs les Etats de Hollande et de West-Frise.»

Mil sept-cent cinquante-cinq: c'est l'année du tremblement de terre de Lisbonne, dont le petit Goethe, six ans, entend son père, le *Geheimrat*, parler à table. Voltaire, soixante-et-un ans, publie le poème sur le *Désastre de Lisbonne* et va se mettre à *Candide*. Ce qui n'empêche pas le tome XIII de l'*Histoire générale*, page 177, de nous rapporter les faits suivants:

«On dit qu'à Macassar les femmes accouchaient souvent d'un alligator, ou d'un crocodile, avec un enfant.»

Le fait serait attesté par des témoins «dignes de foi»!

J'ai cherché où se trouvait Macassar, qui à l'époque faisait partie des Etats du Grand Mogol: c'est une ville de 350 000 habitants, sur la côte sud-ouest de l'île de Célèbes. Il semblerait qu'à date récente, les femmes indigènes n'aient plus connu pareilles mésaventures.

Ajoutons que l'abbé Prévost fut aumônier du Prince de Conti, cousin du Roi, neveu ou petit-neveu de Louis de Bourbon, prince de Condé, dit «le Grand-Condé».

Ajoutons encore que cette même année 1755, Charles-Louis de Secondat de la Brède de Montesquieu, auteur de l'*Esprit des Lois*, mourait à Paris; que Denis Diderot faisait paraître le tome V de *l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*; et que la femme de Léopold Mozart s'apprêtait à mettre au monde l'année suivante — non pas un alligator, mais le petit Wolfgang-Amadeus...

Bref, le «siècle des Lumières»!

J. C.